

Entre Chaux et Loue

Arc-et-Senans



Commune
d'Arc-et-Senans

Bulletin municipal d'informations d'ARC-ET-SENANS

n° 70 janvier 2026

Édité par la Mairie - Tél : 03 81 57 42 20

Ouverte du lundi au vendredi : de 9 h à 12 h et de 15 h à 17 h - Fermée mercredi après-midi

Adresse mail : mairie.arc-et-senans@wanadoo.fr - Site internet : www.arc-et-senans.com

: [communearcetsenans](#) - : Commune d'Arc-et-Senans

Le mot du Maire

Chers amis,

L'année 2025 se termine et nous sommes prêts pour attaquer l'année 2026 qui sera celle des élections municipales. Les dates de celles-ci sont fixées au 15 et 22 mars, en cas de deuxième tour.

Après réflexion, je souhaite me représenter avec le soutien d'une liste de candidats constituée de 10 conseillers actuels et par conséquent 9 nouveaux candidats. La parité sera respectée. Je communiquerai ultérieurement la liste dès que la campagne électorale sera ouverte, c'est-à-dire le 2 mars, mais je sais que les infos n'attendront pas cette date.

Le PLU arrive à la fin des études et de l'enquête publique. Début janvier les services associés (les administrations qui gravitent autour du projet et qui ont un avis à donner) se réuniront pour étudier et valider les conclusions du Commissaire enquêteur. Le Conseil devra délibérer et valider les dernières décisions. J'espère qu'à fin avril ce dossier sera enfin classé, après de longues années d'âpres discussions.

Le chantier d'agrandissement de la zone commerciale à beaucoup bougé ces dernières semaines. Le tracé provisoire de la voirie a été réalisé pour permettre à ENEDIS de poser le transformateur et d'enfouir la ligne à haute tension. Ces derniers travaux sont prévus mi-janvier, sur 3 jours. Des groupes électrogènes seront posés dans le village, afin d'éviter les coupures significatives pour les abonnés. Des réservations de cellules sont en cours et déjà bien engagées pour certaines et permettront dès la fin 2026 de meubler cette zone commerciale et d'habitation.

Le château d'eau est en réfection, il est prévu que les travaux soient terminés début mars, en fonction des conditions météo. Pour ce faire et pour assurer la défense incendie nous avons posé des réserves d'eau de 30 à 60 m³ dans différents points de l'agglomération, qui seront démontées à la fin des travaux. A l'issue des travaux la réserve du château d'eau va passer de 300 m³ à 400 m³. Le coût total sera de 470 000 €, dont probablement 50% à la charge de la commune.

D'autres réalisations sont prévues et déjà bien engagées : la poursuite de la voie cyclable et piétonne Avenue de La Saline, la construction d'un vestiaire sur le terrain de sports ouvert

à toute activité sportive. Toutes ces opérations nécessitent une constante présence au bureau et sur le terrain. Nous étudions également la construction d'un logement, en bout des vestiaires actuels, pour un gardien des installations. En effet, 5 ou 6 fois par an les vestiaires sont cassés, pour ne rien voler car ceux-ci sont vides. Les malfrats viennent maintenant avec des disqueuses portatives pour couper les protections en fer forgé.

Je vous mets à nouveau en garde sur les démarcheurs à domicile, notamment les démarcheurs qui vous font craindre pour votre ligne téléphonique, à savoir qu'à compter de dates fictives, votre téléphone sera coupé. La vérité est qu'au 31 janvier 2026, tout nouveau raccordement devra passer par la fibre, quant à votre installation actuelle, elle fonctionnera jusqu'en janvier 2029. A cette date, vous devrez avoir demandé un raccordement à la fibre.

Enfin le Conseil municipal et moi-même vous invitons aux vœux du Maire le samedi 03 janvier 2026, à 18 h 00, à la salle des fêtes.

En attendant je vous présente à toutes et à tous mes meilleurs vœux de santé et de bonheur pour la nouvelle année.

Cordialement à toutes et à tous.

Le Maire
Jacques Maurice

• SOMMAIRE :

En page 2

- Les dernières décisions du conseil

En page 3

- L'espace culturel et d'animation
- Nos citoyens, Informations

En page 4

- Histoire



Les dernières décisions du Conseil parmi les plus importantes

- ▶ **Le Maire rappelle au Conseil municipal** que des informations sur le futur réseau de chaleur avaient été données par le représentant du département. Le Conseil municipal avait donné son accord pour que la mairie, le groupe scolaire, la salle des fêtes et le gymnase fassent partie de l'étude. Le Maire propose que soient intégrés ces 4 bâtiments et que la faisabilité soit appréciée à la fin de l'étude avec l'aspect financier : coût et rentabilité pour la commune. Le Conseil municipal, après délibération, approuve la proposition.
- ▶ **Après le départ au 31 août 2025** de la dernière locataire de l'appartement T4 situé au 1er étage du bâtiment de la mairie, celui-ci a été reloué à la candidate ayant rendu un dossier complet, à compter du 27 octobre 2025, pour un loyer mensuel de 671,17 € et 120 € de provision mensuelle sur charges.
- ▶ **Après avoir pris connaissance** de l'arrêté des fermages du 05/09/2025, le Conseil municipal fixe le montant des locations provisoires 2025 aux fermiers exploitant les parcelles pour les montants ci-après : 84,44 € - 248,97 € - 26,73 € et 271,86 €.
- ▶ **Accord sur la proposition du Maire** d'acquérir les parcelles C891, 1087 et 1091, d'une superficie totale de 715 m², jouxtant la propriété de la Commune dans l'aménagement de la zone du Puits, en vue d'un agrandissement des parkings. Le prix proposé est le même que celui de la zone, c'est-à-dire 60 € le m², soit un total de 42 900 €. Les frais de notaire seront à la charge de la Commune.
- ▶ **Le Maire expose au Conseil municipal** qu'il est prévu que la Commune se rende propriétaire d'une friche industrielle située 10 Avenue de la Saline, section C parcelles 393 et 913, d'une surface totale de 2 041 m². L'Etablissement Public Foncier Doubs Besançon Franche-Comté (EPF), institué par arrêté préfectoral du 18 janvier 2007, a été créé notamment pour assurer une mission de portage foncier, afin d'accompagner les projets des collectivités territoriales. Les conditions générales d'intervention de l'EPF sont régies par les articles du Code de l'Urbanisme et précisées par son règlement intérieur. Une convention opérationnelle qui fixe les conditions particulières de l'opération, doit être conclue entre la Commune et l'EPF. A cet effet, il est donc proposé au Conseil municipal de solliciter pour le projet précité, un portage par l'Etablissement Public Foncier, qui sera ainsi chargé de procéder aux négociations, d'acquérir, de gérer transitoirement et de rétrocéder les biens correspondants à la commune d'Arc et Senans, ou à tout opérateur désigné par elle. Coût : 171 352 €. Le Conseil municipal décide de confier le portage du foncier de l'opération concernée à l'EPF et autorise le Maire à signer la convention opérationnelle correspondante et tout document s'y rapportant.
- ▶ **Accord sur la proposition du Maire** d'acquérir les terrains donnant accès à la propriété sus indiquée que l'EPF projette d'acheter. Ainsi il convient d'acheter les parcelles C914, 920, 917, 918, 1028, 1036, 1031 et B1413, soit une superficie totale de 1 081 m². Le prix est de 8 € le m², soit un coût total de 8 648 €. Les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de la Commune.
- ▶ **Approbation du choix** de retenir l'entreprise Roger MARTIN, sur les 3 entreprises consultées dans le cadre d'une procédure adaptée, pour la réalisation d'une chaussée provisoire sur la zone du Puits, préalablement aux travaux de viabilité. Le coût des travaux s'élève à 69 000 € HT.
- ▶ **Suite à l'augmentation des travaux** sur le château d'eau, il convient de faire de même pour le coût de la maîtrise d'œuvre. A l'origine, le coût de cette dernière s'élevait à 14 200 € HT. L'avenant porte sur une augmentation de 6 000 €, soit 20 200 € HT et 24 240 € TTC. Le Conseil municipal accepte cet avenant.
- ▶ **Le Conseil municipal accepte** la proposition du Maire d'accéder à la demande d'une conseillère municipale qui souhaite mettre un terme à sa délégation de conseillère déléguée, le Maire proposant la date du 30 novembre 2025.
- ▶ **Le Conseil municipal accepte** de retenir la proposition de la SARL M'ROLL-INGÉNIERIE de Frasne, moyennant une rémunération de 8 % du montant du chantier, dans le projet d'aménagement de la zone du Puits :
 - Phase 1 : viabilisation, terrassement, réseaux, coût estimé à 332 000 € HT.
 - Phase 2 : finition de surface, coût estimé à 191 000 € HT.



L'espace culturel et d'animation

3 janvier 2026, voeux du Maire à la salle des fêtes à partir de 18 h.

10 janvier 2026, loto des Cavalières d'AER, à la salle des fêtes. Ouverture des portes à 18 h 30, début des jeux à 20 h.

17 janvier 2026, loto du Club de foot du Val de Loue, à la salle des fêtes.

7 février 2026, repas dansant organisé par le FCMA, à la salle des fêtes, à partir de 20 h.

14 février 2026, repas communal à la salle des fêtes, à partir de 20 h, ouvert à tous les habitants de la commune, sur réservation.

21 février 2026, repas dansant organisé par le Club de Basket, à la salle des fêtes, à partir de 19 h. Renseignements et réservations au : 06 58 64 15 35 ou contact.asbc25@gmail.com

8 mars 2026, loto des enfants organisé par les Amis du Petit Prince, à la salle des fêtes, en après-midi.

6 avril 2026, loto organisé par Trois Bouts et Dix de Der, à la salle des fêtes.

Nos citoyens

Nouveaux habitants

- Arthur MASSONNEAU et Manon ROLLAND

Naissance

- Maya ROLLAND MASSONNEAU le 14 octobre 2025

Décès

- Noam CLEMENT le 25 septembre 2025
- Daniel LEGROS le 12 octobre 2025
- Robert RUFFINONI le 13 octobre 2025
- Daniel MAZZOLINI le 18 octobre 2025
- Christiane LEGUIN le 1^{er} novembre 2025
- Michelle PERCIER née RIGAUD le 11 décembre 2025

Informations

L'Opération Brioches qui s'est tenue dans le courant de la semaine du 6 au 12 octobre 2025 a une nouvelle fois bien fonctionné, dans la mesure où les 406 brioches commandées ont été toutes placées. Un grand merci à tous les dévoués bénévoles, dont trois nouveaux cette année, qui ont consacré du temps à cet acte de bienfaisance et merci à vous tous qui les avez bien accueillis. Grâce à la générosité de tous les acteurs, nous avons remis la somme de 2 688 € à l'APEI d'Arbois et sa région. Le bénéfice net pour cette dernière, pour cette année et tous secteurs confondus, s'élève à 54 325,82 €.

Comme les années précédentes, nous sommes à la recherche de nouveaux bénévoles car certains secteurs trop importants mériteraient d'être découpés. Alors si vous êtes sensibles à cette action et si vous disposez d'un peu de temps libre, n'hésitez pas à vous manifester en mairie dès à présent !

Le repas dansant communal aura lieu le 14 février 2026. Vous êtes tous invités à participer à cette soirée très conviviale, réservée à tous les habitants de la commune. Les conjoints ne résidant pas de façon permanente au village peuvent y participer, moyennant le paiement d'une somme de 14 € au lieu de 8 € pour les personnes du village. L'inscription est obligatoire au moyen de l'invitation ci-jointe à retourner en mairie, complétée et accompagnée d'un chèque à l'ordre du Trésor Public, au plus tard le 6 février 2026 à 11 h.

Le calendrier 2026 de collecte de l'ensemble des déchets est disponible en mairie. Vous pouvez également le consulter sur le site internet de la Commune.

La Commune est alimentée par un puits qui capte la nappe à plus de 80 m de profondeur le protégeant ainsi d'éventuelles pollutions. Des analyses sont réalisées régulièrement, du point de captage au robinet du consommateur. Elles portent sur plus d'une soixantaine de paramètres (bactériologiques, nitrates, pesticides, PCB ...). Les analyses, réalisées par l'ARS (Agence Régionale de Santé) et notre gestionnaire VEOLIA, confirment sa potabilité. L'ensemble des analyses est consultable sur le site internet : <https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau>. Économique par rapport à l'eau en bouteille, elle est garantie sans plastique, alors n'hésitez pas à la consommer sans modération... !

Entre Chaux et Loue

Arc-et-Senans

LA TUILERIE DU VENOIS

Bien que la tuile plate à ergot, dite bourguignonne ou petite tuile par ses dimensions, soit déjà utilisée vers le XI^e siècle, bien après la tuile canal des Grecs et des Romains, les toitures en tuile étaient autrefois réservées aux bâtiments seigneuriaux, aux édifices religieux et aux monastères. Les chaumières des campagnes étaient couvertes de chaume, provenant de roseaux, joncs ou paille de seigle, matériaux peu onéreux, offrant une bonne isolation thermique, mais très facilement inflammable. On s'éclairait alors à la bougie ou à la chandelle. De plus, sous l'Ancien Régime, le droit de cuire des tuiles n'était pas libre, il relevait des droits banaux. Les toitures en tuile n'apparurent qu'au XVIII^e siècle dans les campagnes avec le métier de tuilier qui était alors souvent associé à celui de cultivateur.

Dans les années 1850, trois tuileries étaient encore en activité au village. La plus ancienne, située dans l'actuelle rue des Tuilleries, était déjà mentionnée dans un inventaire du 1^{er} avril 1667 établi pour les frères Brun, propriétaires du domaine de Roche.

En 1777 l'administration de la saline d'Arc installa une seconde tuilerie au lieu-dit « au Joncheret » (Quartier des Terroux, ferme Thouverez) pour subvenir aux besoins de ses bâtiments, dont les travaux avaient commencé en 1775.

Puis une troisième tuilerie vit le jour au Vernois sous l'impulsion de Jean-François Desmiliere, déjà mentionné comme tuilier au Vernois en 1781. Ce hameau du village bénéficiait alors d'un statut particulier, il avait été affranchi de tout cens au profit de Pierre Nélaton et ne dépendait désormais plus du seigneur de Roche. Sa fille, Marguerite, épousa en novembre 1657 à Arc et Senans Jean Renard, né à Chissey, qui hérita donc du domaine du Vernois et qui désormais prit le nom de Renard du Vernois, propriétaire du meix situé à l'entrée du hameau.

Les Renard, originaires de Haute-Saône, vinrent s'établir à Dole. Une branche de cette très nombreuse famille se fixa à Santans et à Liesle. Étienne Ambroise Renard du Vernois, fils d'Hugues Étienne Renard du Vernois et de Marguerite de Beaumont, capitaine de Sa Majesté, seigneur du Vernois, épousa à Sélestat Jeanne Ernestine de Hiéronimy. Leur fille, Jeanne Marie Marguerite Renard du Vernois épousa à Liesle en 1749, Étienne Joseph de Bonmarchand, capitaine au régiment du Poitou, originaire de la paroisse de St Anatoile de Salins et major de la place de Salins. Leur petite fille, Denise Octavie de Bonmarchand épousa en 1836 Marie Joseph Hugon d'Augicourt, dernier descendant de la comtesse de Poligny, propriétaire du château de Liesle. Ce furent les derniers propriétaires du site de la tuilerie du Vernois.

Depuis 1781 et pendant plus de 80 ans, la tuilerie du Vernois fut exploitée par la famille Démillièvre, dont le patronyme connut bien des orthographes au cours des ans.

Jean de la Milière, maçon originaire de Savoie, faisait partie de ces immigrants qui arrivèrent de Savoie, de Suisse, de France ou d'Allemagne, pour s'installer en Franche-Comté après les ravages de la guerre de Dix Ans (1636-1645) et la peste véhiculée par les différentes armées et les mouvements de population. Le hameau du Vernois ne comptait plus que 17 habitants, Senans 80 et Arc 153 en 1657.

Jean de la Milière épousa en 1672 Jeanne Nahin et fit souche au Vernois. En 1781, son petit-fils, Jean-François, fermier du « seigneur du Vernois », créa une tuilerie aux abords de la ferme qu'il exploitait. Trois générations de Démillièvre se succédèrent à la tuilerie, jusqu'en 1852, où elle fut reprise par François Rigaud jusqu'en 1864 et enfin par Antoine Lavaire jusqu'en 1869, date à laquelle la tuilerie cessa son activité et la ferme revint à sa fonction première.

Alors que la demande s'intensifiait depuis le milieu du XIX^e siècle, stimulée par l'administration de Napoléon III, qui, au nom de la sécurité et de la salubrité, cherchait à faire disparaître les toitures en chaume, l'invention des tuiles mécaniques à emboîtement en Alsace et leur production mécanisée eut pour conséquence la fin de ces petites tuilleries.

Son propriétaire d'alors, Marie Joseph Hugon d'Augicourt, la fit démolir en 1871.

Après avoir fondé une tuilerie au Vernois, dont il laissa l'exploitation à son fils Jean-François dit Le Vieux, Jean-François Démillièvre, accompagné de deux de ses autres fils, Jean-Pierre et Toussaint, la Révolution venue et les droits seigneuriaux abolis, s'investit de même dans la fabrication de tuiles à Mouchard où ils s'installèrent dès 1790 en face du cimetière. Durant plus d'un siècle, leurs descendants y assureront la cuisson de tuiles, pour certains même à Vadans et Certeméry, jusqu'en 1896, où la tuilerie fut reprise pour quelques années par Léon Genet.

Bibliographie : AD25, Rapport de Jean-François Faton, subdélégué de Quingey pour l'intendant Lacoré.

Nobiliaire de Lurion.

Jean-Baptiste Rondot, Statistique historique complète du village d'Arc et Senans avant 1886.

François LASSUS, La population en Franche-Comté au lendemain de la guerre de Trente Ans, PUF, 1995.



Comité de rédaction "Entre Chaux et Loue"

Président : J. Maurice - Conception : M Bouillet, C Breuillet, D Chevalier, MT Cretin, K Lefevre, P Percier, G. Vernerey

Impression : ABM GRAPHIC - Lons-le-Saunier - n° 202512.0120 - Dépôt légal N° 837